

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE**

Le 27 juin 2023 à 14H00, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU – Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean-du-Bois
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Monsieur André FROGER - Conseiller Municipal de Connerré
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Méés
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT – Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs

Monsieur Daniel COUDREUSE – Maire de Brûlon, avait donné pouvoir à Monsieur Froger
Monsieur Pascal DUPUIS – Maire du Grand-Lucé avait donné pouvoir à Monsieur Amiard
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay avait donné pouvoir à Monsieur Boisard
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille avait donné pouvoir à Monsieur Reveau

Membres absents et excusés

Madame Martine CRNKOVIC – Maire de Louailles
Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Monsieur Frédéric BEAUCHEF – Maire de Mamers
Monsieur Régis CERBELLE – Maire de Chantenay-Villedieu

SUPPRESSION EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

- ↳ Vu le code général de la Fonction Publique,
- ↳ Vu le décret 85-643 modifié relatif aux centres de gestion,
- ↳ Vu l'avis du CST du 23 juin 2023,

Le Président explique que le départ en retraite au 30/06/2023 de l'agent qui occupe l'emploi d'agent d'entretien des locaux a été l'occasion d'une réflexion sur la façon d'exercer cette mission.

En effet le centre de gestion ne dispose pas d'équipe technique permettant de pallier les absences de l'agent titulaire pendant ses congés ou arrêts maladie, alors qu'il accueille du public et de nombreux agents en formation.

Il apparaît que contrairement à ce qui se passait il y a quelques années, les difficultés de recrutement font que l'on ne trouve pas de remplaçant disponible au pied levé en cas de maladie ou même avec anticipation pour les congés. En outre, de par la superficie des locaux et l'usage de matériel tels que autolaveuse ou aspirobrosseur, cet emploi requiert un certain professionnalisme et une formation.

Depuis plusieurs années le Centre de Gestion a dû faire appel à un prestataire pendant les congés de la personne titulaire et en urgence pour les absences lors de maladie.

Il est cependant arrivé qu'aucune solution n'ait pu être trouvée et que l'entretien n'ait pas été effectué.

Face à cette problématique d'assurer la continuité du service, l'incertitude de trouver un agent, le temps passé par la responsable sécurité au travail, une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires.

Après étude comparative, il est proposé de faire appel à un prestataire privé et de supprimer l'emploi d'agent d'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de supprimer l'emploi d'agent d'entretien des locaux,

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 27 juin 2023
Le Président,
Didier REVEAU

